



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine universitaire

Question écrite n° 90859

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'hypnose. En France, cette pratique est peu développée, mais elle intéresse de plus en plus de professionnels de la santé. Son action peut être efficace sur les pathologies déclenchées ou aggravées par le psychisme (asthme, allergies, certains troubles digestifs ou dermatologiques). Elle est aussi de plus en plus utilisée en anesthésie. Il faut cependant faire attention lorsque l'on touche au psychisme. L'hypnose demande donc une éthique absolument parfaite. Or, n'importe qui, en France, peut enseigner et surtout exercer l'hypnose après une formation, plus ou moins longue, non sanctionnée par un diplôme officiel. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin d'encadrer la pratique de l'hypnose.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90859

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3596